

[Prénom][NOM]

[Adresse1]

[Code Postal] [VILLE]

Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]

[Adresse Destinataire]

[Code Postal] [VILLE]

Paris, le 19/02/2026

Objet : Refus de fournir un double des clés

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire concernant votre récente demande de remise d'un double des clés de mon logement situé au [adresse de votre logement].

Après avoir pris connaissance de votre demande, je souhaiterais vous rappeler que, conformément à la législation en vigueur, le locataire n'est pas tenu de fournir un double des clés de son logement au propriétaire.

En effet, l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs stipule que le locataire jouit d'un droit de jouissance paisible et exclusif de son domicile. Par conséquent, la demande de remise des clés sans mon consentement pourrait être considérée comme une atteinte à ce droit.

Je comprends que votre demande pourrait être motivée par certaines préoccupations légitimes. Cependant, je vous assure que je prends toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du logement et que je suis joignable en cas d'urgence.

Je vous remercie de votre compréhension et reste disponible pour discuter de toute autre question concernant notre contrat de location.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom][NOM]

Signature